Commercial Vehicles

Certificat

Action	**23R7 – Module de gestion moteur NOx**

Date d'exécution : _____

Numéro de châssis : | | | | | | | | | | | | | | | | |

Modèle : _____

Client

Nom, prénom : _____

Nous certifions par la présente que l'action 23R7 a été exécutée dans les règles.

_____
Date

_____
Signature du Conseiller Service

_____ _____
Nom du Conseiller Service en majuscules Cachet du partenaire

SPECIMEN

Note

Dans sa note du 15 octobre 2015, l'Office fédéral allemand pour la Circulation des Véhicules à Moteur a fixé les conditions auxiliaires d'homologation européenne imposées à Volkswagen AG dans le cadre de cette action. En raison de la mise en conformité récente de votre véhicule, ces conditions auxiliaires sont considérées comme remplies.

Volkswagen AG confirme par la présente qu'en raison de l'exécution de cette action, votre véhicule répond parfaitement à ces conditions auxiliaires et à la législation en la matière actuellement en vigueur.

Volkswagen AG assure également que l'application de ces mesures de mise en conformité ne présente aucun effet négatif sur la consommation de carburant, les émissions de CO_2, les performances du moteur et le niveau sonore du véhicule et que toutes les données relatives à l'homologation du véhicule restent inchangées.